

**RAPPORT N° 05/6-81**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LA MAISON D'EDUCATION POPULAIRE**  
**DES EGLANTINES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES TULIPIERS »**

(HP 95 / 6 Rue des Eglantines - Moufia)

La Commune, propriétaire de l'ex-« Maison de Quartier des Eglantines » devenue « Maison d'Education Populaire des Eglantines », a entièrement rénové le bâtiment.

L'Association « Les Tulipiers » oeuvrant depuis quelques années sur le secteur de Moufia et ne disposant pas de locaux a souhaité pouvoir bénéficier du local en vue d'y développer ses activités.

La Commune, soucieuse de la bonne gestion de son patrimoine et souhaitant permettre à l'Association de promouvoir des actions pour préserver l'environnement à travers des chantiers Emploi Verts, des animations sur ce thème en direction des habitants du secteur, des animations d'arts martiaux et de quartier, se propose de mettre à sa disposition la Maison d'Education Populaire des Eglantines sise au 6 Rue des Eglantines à Moufia, sur terrain cadastré section HP 95.

Il s'agit d'un bâtiment d'une surface utile totale de 145,10 m<sup>2</sup> se composant d'une salle polyvalente, d'une grande salle destinée à l'accueil et au secrétariat, de quatre bureaux, d'une cuisine, d'une salle de rangement et de toilettes.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le principe de mise à disposition par Convention au profit de l'Association « Les Tulipiers » de la Maison d'Education Populaire des Eglantines sise à Moufia, aux conditions suivantes :
  - . durée de trois ans ;
  - . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est actuellement en cours d'estimation par les services fiscaux ;
  - . interdiction de louer ou prêter les locaux à des particuliers pour l'organisation de fêtes familiales ;
- 2° en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Député-Maire absent**  
**Le 1er Adjoint**



Jean-Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-81  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LA MAISON D'EDUCATION POPULAIRE  
DES EGLANTINES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES TULIPIERS »**

(HP 95 / 6 Rue des Eglantines - Moufia)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-81 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de mise à disposition par Convention au profit de l'Association « Les Tulipiers » de la Maison d'Education Populaire des Eglantines sise au 6 Rue des Eglantines à Moufia sur terrain cadastré section HP 95, aux conditions suivantes :

- . durée de trois ans ;
- . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est actuellement en cours d'estimation par les services fiscaux ;
- . interdiction de louer ou prêter les locaux à des particuliers pour l'organisation de fêtes familiales.

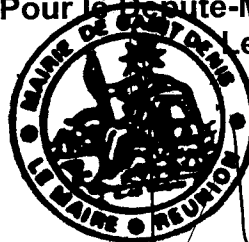
**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer la Convention ad hoc.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

Pour le Député-Maire absent  
Le 1er Adjoint

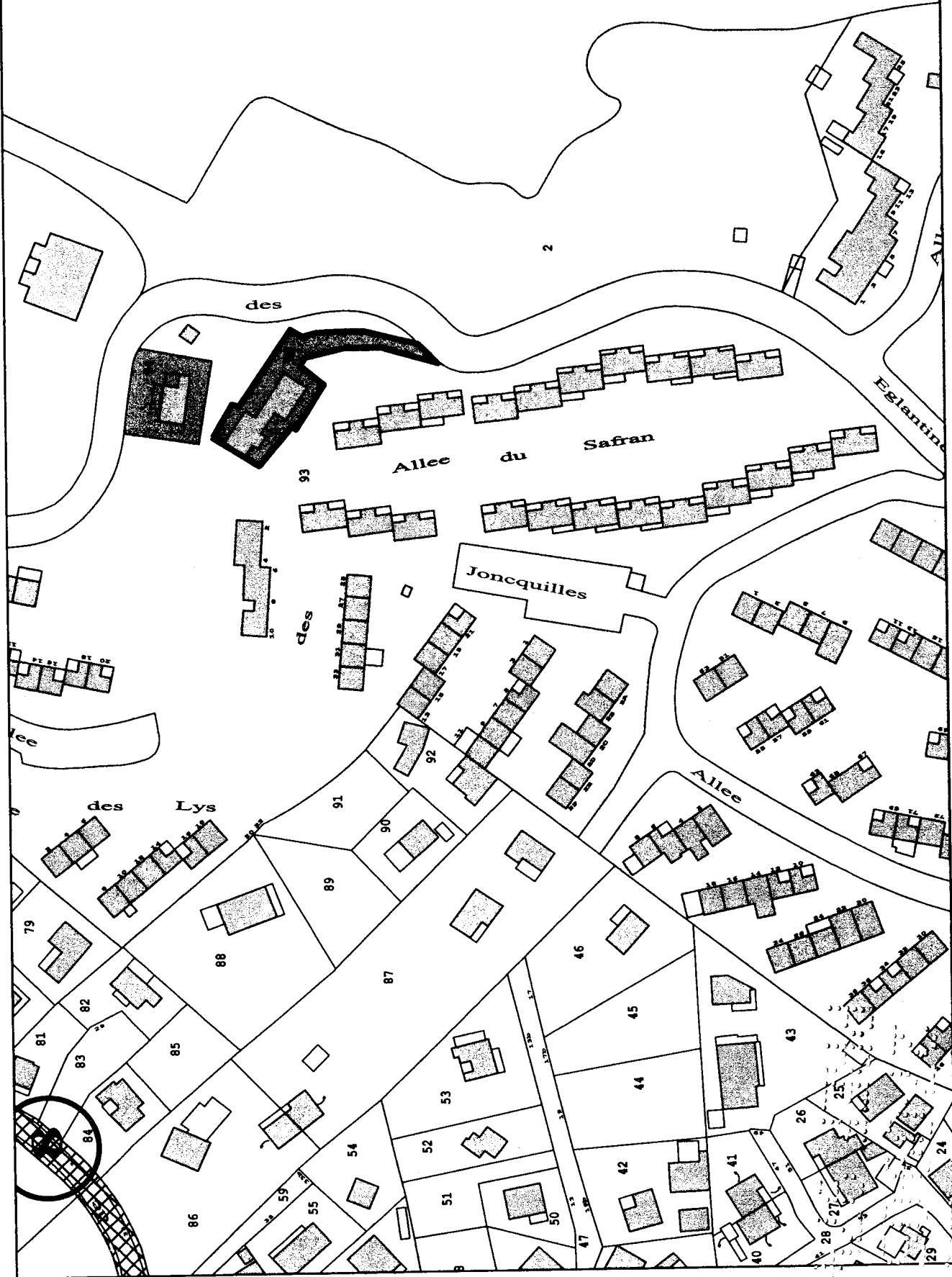
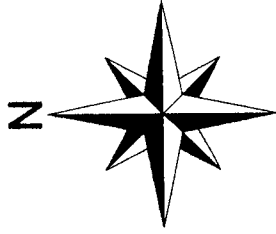


Jean-Jacques MOREL

# CARTE FONCIERE -

HP 95

1 / 1500



<input checked="" type="checkbox"/> MAIRE	<input type="checkbox"/> SODIAC	<input type="checkbox"/> ETAT	<input type="checkbox"/> CG-CR	<input type="checkbox"/> SIDR	<input type="checkbox"/> SHLMR	<input type="checkbox"/> SEMADR	<input type="checkbox"/> SEDRE	<input type="checkbox"/> BATISEMP	<input checked="" type="checkbox"/> CINOR	<input type="checkbox"/> AUTRES
---	---------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---	---------------------------------

réalisée à partir de données cadastrales ; Etat par Direction Générale des Impôts - 2003  
sous droits de reproduction, de transformation ou d'adaptation réservés

MAIRIE DE SAINT-DENIS - BUREAU DU PLAN - S.I.G. DATE DU TIRAGE : 25-08-2005, 15:50:05, Jeu